

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le NEUF NOVEMBRE à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-sept octobre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire
MM, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoints
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET, Philippe CHAPPET, M. Bernard CHATELAIN-CADET, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Lucie LITTOZ a donné pouvoir à M. Michel VINCENT
Mme Maria ABRUNHOSA a donné pouvoir à Mme Mylène FORESTIER
Mme Laurence GODENIR a donné pouvoir à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU.
M. Serge MOLINARI a donné pouvoir à Mme Antonia CHARLES
M. Nicolas BALMONT a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET
M. Richard FROSSARD a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN
Mme Angélique GELIS
M Nicolas SALLAZ

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

LE MAIRE EXPOSE

Vu la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain, approuvée par délibérations du Conseil Communautaire n° 51/2021 en date 4 mai 2021 et du Conseil Municipal de Faverges-Seythenex n° 2021-V-64 en date du 28 avril 2021, convention d'adhésion signée le 8 juin 2021,

Vu le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique, approuvé par délibération du Conseil Communautaire n° 137/2021 en date du 23 décembre 2021 et signé le 04 février 2022,

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des Contrats territoriaux de Relance et de Transition Ecologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme, et notamment de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

La Ville de Faverges-Seythenex a été retenue le 14 décembre 2020 pour participer au programme « Petites Villes de Demain ». La convention d'adhésion signée le 08 juin 2021 a acté l'engagement de l'Etat, de la Commune de Faverges-Seythenex et de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy pour une durée de 18 mois.

Ce délai a permis notamment de recruter un chef de projet, puis d'élaborer un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine, économique et sociale de revitalisation du territoire, de façon concertée avec les partenaires locaux et financeurs du programme, mais également avec les forces vives du territoire que sont les acteurs économiques, les associations et les habitants.

Cette stratégie, favorisant la mixité sociale, le développement durable, la valorisation du patrimoine et l'innovation, est formalisée par la rédaction d'une convention cadre pluriannuelle « Petites Villes de Demain » pour la Commune de Faverges-Seythenex et la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

N° 2022-059

PETITES VILLES DE
DEMAIN – Convention
cadre pluriannuelle –
ORT de la CCSLA.

Il est important de souligner que cette convention cadre s'inscrit également dans le cadre des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) créées par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN.

Lors de l'élaboration de la stratégie de revitalisation du territoire, il est apparu indispensable que cette ORT porte non seulement sur la Ville-Centre, Faverges-Seythenex, mais également sur Doussard, pôle secondaire.

Ce projet d'ORT multisites constitue ainsi une réponse opérationnelle aux documents cadres de la Communauté de Communes, qui convergent vers un objectif de reconquête durable des polarités du territoire (SCoT, projet de territoire, PLUi, PLH, Charte du PNRMB, CRTE...).

Aussi, la présente convention cadre pluriannuelle « Petites Villes de Demain » pour la commune de Faverges-Seythenex vaut convention cadre pluriannuelle « Opération de Revitalisation de Territoire multisites » de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, et est annexée à la présente délibération.

La signature de cette convention cadre mettra fin automatiquement à la convention d'adhésion, et acte l'engagement réciproque de l'Etat et des collectivités bénéficiaires jusqu'à la fin du programme (mars 2026).

La convention permet de préciser les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec l'ensemble des documents cadres et le CRTE, d'explicitier l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période d'engagement, de recenser les aides déjà accordées, et de mobiliser les moyens, outils et dispositifs financiers existants au profit des collectivités, entreprises et population du territoire, sur des axes d'action et projets qui seront prioritaires dans le cadre des appels à projets à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité, 25 voix pour

APPROUVE le contenu de la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute personne dûment habilitée, à signer la convention cadre, qui sera co-signée par l'Etat, la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, la commune de Faverges-Seythenex, et le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute personne dûment habilitée, à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution du programme et de l'Opération de Revitalisation du Territoire multisites,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute personne dûment habilitée, à signer toutes pièces afférentes, sollicitations des financeurs et partenaires.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
M. Stéphane RECOQUE



Le Maire,
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le